LE BON CAP
CONSEIL - EXPERTISE - STRATEGIE

J2CHM

FORMATION À LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES



LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Conforme au référentiel national qualité Qualiopi en vigueur au 1er novembre 2026

Mise à jour du 9 novembre 2026

SOMMAIRE

1 Bienvenue 3
2 Présentation de Le Bon Cap 4
3 Charte des valeurs 5
4 Charte Excellence – Qualité – Confiance 6
5 Démarche pédagogique et déroulement de la formation 7
6 Vos droits, vos interlocuteurs et vos recours 8
7 Contacts utiles et références 10
Annexe : règlement intérieur des formations

Identité de l'organisme de formation

Organisme de formation	EURL J2CHM, exerçant sous la marque Le Bon Cap
RCS / SIRET	Châlons-en-Champagne — SIRET 819 378 613 00015
TVA intracommunautaire	FR69 819 378 613
Déclaration d'activité (NDA)	N°44510196251, enregistré auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Certification qualité	Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Certificat n°210622/r1 valable jusqu'au 29/11/2027.
Dirigeant, formateur et référent pédagogique	Jérôme Mât

Ce livret vous est remis avec votre convocation ou plus tard avant votre entrée en formation.

1. BIENVENUE

Madame, Monsieur,

En choisissant une formation Le Bon Cap, vous vous impliquez aux côtés de votre employeur pour aider votre entreprise à s'adapter aux mutations économiques, sociales et environnementales, en France comme à l'échelle européenne et internationale.

Le Bon Cap est une agence de conseil et de formation **itinérante**. Nous venons là où sont les besoins : c'est le formateur qui se déplace, pas le groupe. Vous vous formez aux enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sans longs trajets, et l'empreinte carbone de la formation s'en trouve réduite.

Nos formations vous montreront que la RSE n'est pas réservée aux spécialistes. C'est une action commune, au service de l'intérêt général, qui prend en compte autrement les dimensions économiques, sociales et environnementales de la vie d'une entreprise sur son territoire.

Nous apprendrons ensemble à travailler autrement, à acheter différemment, à mieux consommer et à optimiser nos dépenses, dans le respect de celles et ceux qui contribuent à la réputation de l'entreprise.

Fort de plus de 30 ans d'expérience dans des milieux professionnels privés et publics, je souhaite partager avec vous des connaissances et savoir-faire directement utiles à votre entreprise et à son développement.

Bonne formation parmi nous.

Jérôme Mât
Fondateur de Le Bon Cap

2. PRÉSENTATION DE LE BON CAP

Agence de conseil et de formation en RSE

Le Bon Cap améliore la performance globale des entreprises en s'appuyant sur la RSE. L'agence a été fondée en 2020 par Jérôme Mât ; son activité de formation est portée juridiquement par l'EURL J2CHM. Nos formations s'appuient sur le standard d'évaluation **« RSE 26000 – Performance globale »**, conçu par l'agence.

Nous partageons des pratiques professionnelles vécues et réussies pour vous aider à répondre à vos défis quotidiens : réduction des coûts, maîtrise des risques, qualité de vie et des conditions de travail, tri des déchets, protection des ressources, partage de l'information.

> **Engager une démarche RSE**
> C'est conduire une transformation interne. Non pas en alourdissant les règles, les contraintes ou les dépenses, mais en créant de nouvelles habitudes de travail et des réflexes pratiques.

Nos méthodes partent des réalités de l'entreprise et du service public. Modules pratiques, mises en situation réelles et évaluations des acquis : nos formations s'adaptent en continu aux besoins de l'entreprise et de ses équipes.

Des équipes régulièrement formées, c'est une entreprise plus efficace, plus agile et mieux préparée à gagner de nouveaux marchés.

Depuis 1995, notre expérience couvre les ressources humaines, les relations sociales, l'organisation des process, le développement commercial, la protection de l'environnement, la gestion de crise et le management de projet. Réussites, difficultés, imprévus : nous connaissons la vie d'une entreprise parce que nous l'avons vécue. **Nous sommes des praticiens du quotidien.**

3. CHARTE DES VALEURS

Les valeurs d'une entreprise servent à fédérer les collaborateurs, forger une culture commune, exprimer une vision, fixer des objectifs et se démarquer de la concurrence.

Le Bon Cap s'engage à offrir à ses clients et stagiaires des prestations et des conseils qui assurent la pleine réussite de leur formation. Nous sommes à votre écoute en permanence et tenons intégralement nos engagements.

Nos valeurs

01 Écoute attentive

02 Agilité et réactivité

03 Transmission des savoirs

04 Authenticité

05 Valorisation du développement personnel

06 Proximité

07 Respect et non-discrimination

4. CHARTE EXCELLENCE – QUALITÉ – CONFIANCE

Nos engagements envers nos clients et nos stagiaires :

1 Management de la confiance

- Répondre à toute demande sous 48 heures ouvrées maximum.
- Accuser réception de chaque demande pour en garantir la prise en compte.

2 Excellence de la relation client

- Fournir en toutes circonstances un service exemplaire et une attitude respectueuse.
- Respecter les textes en vigueur, notamment le Code du travail et le référentiel national qualité.
- Créer un climat de confiance dès le premier contact.

3 Rigueur

- Disposer des assurances professionnelles obligatoires.
- Être à jour de nos obligations fiscales et sociales.
- Maintenir et développer les compétences de nos formateurs.

4 Collaboration et partage

- Travailler au sein d'un réseau d'excellence, de qualité et de confiance.
- Formaliser par un contrat écrit toute intervention d'un formateur ou prestataire sous-traité, avec la répartition des responsabilités.

5 Analyse de la performance et des risques

- Accueillir les remarques et critiques sans réserve.
- Analyser les réclamations, les retours des stagiaires et les risques pesant sur la qualité de nos prestations, puis mettre en œuvre les actions d'amélioration.
- Permettre à chaque stagiaire d'évaluer la formation à son issue.

6 Respect de l'environnement

- Utiliser des produits et solutions respectueux de l'environnement.
- Privilégier les circuits courts et limiter les déplacements grâce à la formation itinérante.

5. DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE ET DÉROULEMENT

Le Bon Cap est spécialisé dans l'intégration des enjeux sociaux, économiques et environnementaux dans la conduite quotidienne de l'entreprise. Avant la formation, le formateur se rend au moins une fois dans l'entreprise pour comprendre son fonctionnement et ses attentes, et adapter le contenu au plus près des pratiques professionnelles.

Avant la formation

- Un échange préalable recueille vos besoins, votre niveau et vos attentes (positionnement).
- Vous recevez le programme : objectifs, contenu, durée, horaires, lieu, formateur, modalités d'évaluation, délais d'accès, tarifs et modes de financement possibles (plan de développement des compétences, OPCO, fonds publics).
- Vous recevez une convocation, ce livret et le règlement intérieur.

Pendant la formation

- Les groupes sont limités à **12 stagiaires** pour garantir la qualité de l'apprentissage.
- Les séances s'appuient sur un support projeté ; chaque stagiaire dispose d'une tablette ou d'un ordinateur portable.
- Vous signez une feuille d'émargement par demi-journée.
- En cas de séquence à distance ou en e-learning, vos temps de connexion et la réalisation des activités sont tracés pour attester de votre assiduité ; une assistance technique et pédagogique est assurée par le formateur. Les règles propres à la formation à distance figurent à l'article 12 du règlement intérieur.

Nos quatre méthodes pédagogiques

1 Méthode affirmative

Présentation de la RSE et de ses déclinaisons en entreprise.

2 Méthode interrogative

Échanges sur votre compréhension de la RSE et questions-réponses à l'oral.

3 Méthode active

Travail collectif sur un cas concret : comment y appliquer la RSE ?

4 Méthode démonstrative

Comparaison de projets réalisés avec et sans démarche RSE, puis mise en situation sur un projet selon notre méthodologie.

À l'issue de la formation

- Vos acquis sont évalués (quiz, cas pratique ou mise en situation).
- Vous recevez une attestation de fin de formation précisant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis, et un certificat de réalisation.
- Le contenu et les commentaires vous sont transmis par courriel ou sur un espace partagé, selon votre préférence.
- Vous remplissez un questionnaire de satisfaction à chaud ; un questionnaire à froid peut suivre quelques semaines plus tard. Les taux de satisfaction publiés par Le Bon Cap sont accompagnés de leur méthode de calcul.

6. VOS DROITS, VOS INTERLOCUTEURS ET VOS RECOURS

Informations remises avant votre inscription

Avant votre inscription définitive, nous mettons à votre disposition les objectifs et le contenu de la formation, la liste des formateurs, les horaires, les modalités d'évaluation, les coordonnées de votre interlocuteur et le règlement intérieur (article L6353-8 du Code du travail).

Accessibilité et situation de handicap

Un référent handicap à votre écoute

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Prévenez le référent handicap dès votre inscription, en toute confidentialité : nous étudierons ensemble les adaptations possibles (rythme, supports, lieu, matériel). Si besoin, nous mobilisons les partenaires spécialisés (Agefiph, Cap emploi, ressource handicap formation de la région Grand Est).

Prévention des violences, du harcèlement et des discriminations

Tolérance zéro

Le Bon Cap ne tolère aucune forme de violence sexiste ou sexuelle, de harcèlement moral ou sexuel, ni de discrimination, pendant la formation comme dans les échanges à distance. Toute personne victime ou témoin peut le signaler, oralement ou par écrit, au référent pédagogique ou au dirigeant.

Chaque signalement est traité de façon confidentielle et rapide ; des mesures de protection sont prises sans délai, et aucune mesure défavorable ne peut viser la personne qui a signalé les faits de bonne foi. L'auteur des faits s'expose aux sanctions prévues à l'article 18 du règlement intérieur, sans préjudice de poursuites pénales (article 15 du règlement intérieur ; articles L1132-1, L1142-2-1, L1152-1 et L1153-1 du Code du travail ; articles 222-33, 222-33-2 et 225-1 du Code pénal).

Numéros utiles : 3919 (violences faites aux femmes) — Défenseur des droits.

Difficultés en cours de formation et risque d'abandon

Si vous rencontrez une difficulté (compréhension, organisation, situation personnelle), parlez-en au formateur au plus tôt : nous rechercherons ensemble une solution pour éviter l'interruption de votre parcours.

Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par écrit (courriel ou courrier) à Le Bon Cap. Nous en accusons réception **sous 48 heures ouvrées** et apportons une réponse écrite **sous 15 jours**. Les réclamations sont enregistrées et analysées pour améliorer nos prestations.

Données personnelles

Les informations demandées servent uniquement à évaluer votre aptitude à suivre la formation et à en assurer le suivi administratif (article L6353-9 du Code du travail et RGPD). Elles sont conservées pour la durée légale nécessaire. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement auprès de Le Bon Cap, et pouvez saisir la CNIL.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur, joint en annexe et mis à jour le 9 novembre 2026, fixe les règles de santé et de sécurité, de discipline et de comportement, y compris en formation à distance, ainsi que la lutte contre les discriminations,

le harcèlement et les agissements sexistes. Il précise l'échelle des sanctions (du rappel à l'ordre à l'exclusion définitive) et la procédure disciplinaire qui garantit vos droits (articles L6352-3, L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail). Lorsque la formation se déroule dans les locaux de votre entreprise, ses règles de santé et de sécurité s'appliquent.

Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation organisées en sessions d'une durée totale supérieure à 500 heures, les stagiaires élisent un délégué titulaire et un délégué suppléant (article R6352-9 du Code du travail). Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et présentent les réclamations des stagiaires. Les formations Le Bon Cap durent aujourd'hui moins de 500 heures : cette disposition ne s'applique que si une action dépasse ce seuil.

7. CONTACTS UTILES ET RÉFÉRENCES

Rôle	Interlocuteur	Contact
Référent pédagogique et relations stagiaires	Jérôme Mât	06 98 86 87 07 / jm@leboncap.eu
Référent handicap	Jérôme Mât	06 98 86 87 07 / jm@leboncap.eu
Signalement violences, harcèlement, discriminations	Jérôme Mât	06 98 86 87 07 / jm@leboncap.eu
Réclamations	Le Bon Cap	06 98 86 87 07 / jm@leboncap.eu
Administratif et facturation	EURL J2CHM	06 98 86 87 07 / jm@leboncap.eu 35 grande rue – 51520 Sarry

Textes de référence

- **Code du travail :** articles L6352-3, L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 (règlement intérieur), L6353-8 et L6353-9 (information du stagiaire), L6316-1 (certification qualité), R6352-9 (représentation des stagiaires au-delà de 500 heures), L1132-1, L1142-2-1, L1152-1 et L1153-1 (discriminations, agissements sexistes, harcèlement).
- **Décret n° 2026-728 du 1er août 2026** actualisant le référentiel national qualité, applicable aux audits réalisés à partir du 1er novembre 2026.

Sources consultées le 9 novembre 2026

- CNFCE — Qualiopi : les nouveautés du référentiel au 1er novembre 2026 (cnfce.com)
- Certiforma — Décret Qualiopi 2026-728 : 33 indicateurs ; Livret d'accueil du stagiaire (certiforma.fr)
- Code du travail numérique — articles L6353-8 et R6352-9 (code.travail.gouv.fr)
- Centre Inffo — Attendus Qualiopi sur le handicap (centre-inffo.fr)